Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 35 (1989)

Heft: 5

Rubrik: La Suisse au fil des jours

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

la Suisse

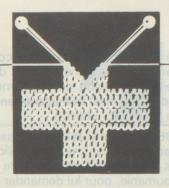
AU FIL DES JOURS

par Danièle Dubacher

Mars

- * L'éditeur Ringier licencie un journaliste parlementaire, converti à l'Islam depuis des années, pour avoir appuyé la sentence de mort contre Salman Rushdie dans un article de la Berner Zeitung.
- * Le Conseil national adopte un nouvel arrêté sur la viticulture qui introduit notamment une classification des moûts. Seule des vendanges de bonne qualité pourront être transformées en vin haut de gamme.
- * Une étude commandée par l'Office fédéral de la santé publique sur la prostitution et le sida révèle que sur 3 millions de contacts sexuels rétribués chaque année en Suisse, un sixième s'accomplit encore sans préservatif.
- Uri devient le douzième canton à accorder le droit de vote à 18 ans sur le plan cantonal.
- * Les Zurichois refusent d'envoyer à Berne une initiative demandant l'introduction de douze dimanches sans voitures.
- * L'ancien chef de la loge P2, Licio Gelli, réclame aux autorités suisses 100 millions de dollars de fonds placés sous séquestre dans deux instituts bancaires suisses à la suite du krach du Banco Ambrosiano en 1982.
- On continue de faire le ménage à Berne. Bien qu'aucun reproche grave ne lui soit adressé, le procureur de la Confédération Rudolf Gerber, prend sa retraite anticipée.
- * Le Rassemblement jurassien présente à Delémont une étude consacrée à la Principauté du Liechtenstein. « Il est parfaitement possible, pour un petit Etat indépendant, de vivre et de se développer dans l'Europe actuelle

- sans renoncer à sa souveraineté. » Le RJ n'est pas encore en mesure de dire si « le fait de quitter la Suisse pourrait être favorable aux intérêts du Jura ».
- * La skieuse Vreni Schneider entre dans la légende : elle est la première à conquérir 14 victoires en une saison.
- * A la suite du tristement célèbre incendie de Schweizerhalle, la firme chimique Sandoz verse 2,1 millions de francs de dédommagement à l'Allemagne.
- * Le fondateur de l'Association World Lab, qui vise à promouvoir la collaboration scientifique mondiale, annonce que la ville de Lausanne en accueillera le siège.
- * 6,6 kg de biscuits et 3,1 kg de confiserie = consommation moyenne suisse 1988.
- * Le Conseil national décide d'acheter du sucre aux pays du tiers monde dans le cadre de l'aide directe.
- * La conseillère aux Etats Yvette Yaggi propose un « plan mikhaïm », sur le modèle du plan Marshall, afin de participer à un plan d'entraide politique et économique de l'URSS.
- * La Grande-Bretagne et la Suisse, deux places financières susceptibles d'être utilisées par les trafiquants, s'engagent à coopérer dans la lutte contre le trafic de drogue international. Cette initiative porte sur la confiscation des bénéfices du trafic de narcotiques.
- * Désormais, les skieurs « sauvages » devront supporter les frais des interventions coûteuses et dangereuses qu'ils occasionnent pour avoir déclenché des avalanches.



- * Quelque 1 500 Tibétains vivant en exil en Suisse manifestent aux abords de l'ambassade de Chine Berne contre l'occupation de leur pays par la Chine et les « répressions sanglantes qui ont lieu à Lhassa ».
- * Le Département militaire fédéral constate une hausse de 5 % des accidents militaires pour 1988. Un manque de discipline en est à l'origine.
- * Des membres de la communauté espagnole en Suisse protestent contre l'interdiction qui leur est faite d'élire un conseil consultatif des Espagnols vivant dans notre pays.
- * Un centre de documentation et d'information sur le sida « Aids info-docu Schweiz » est inauguré à Berne. Véritable bourse d'échange de l'information à l'intention des autorités, institutions, écoles, groupes ou particuliers, l'objectif reste de développer la prévention et d'améliorer la prise en charge des personnes atteintes.
- * En raison du stress grandissant, le personnel de prison revendique l'introduction de la retraite à 58 ans avec rente complète.
- * Fils de pasteur, communiste convaincu, pilier du Parti suisse du travail, Jean Vincent décède à Genève à l'âge de 83 ans. Il a siégé pendant 33 ans au Conseil national et près de 50 ans au Grand Conseil genevois.
- * L'Assemblée fédérale élit le procureur fribourgeois Joseph-Daniel Piller à titre de procureur général extraordinaire de la Confédération. Il est chargé de diriger l'enquête pénale qui pourrait conduire à l'inculpation d'Elisabeth Kopp, soupçonnée de violation du secret de fonction.

- * Le Tribunal de la Gruyère condamne 8 hooligans bâlois à des peines de prison de 4 à 6 mois (dont 2 fermes) et à une amende de fr. 1 000.- chacun.
- * 136 parlementaires suisses s'adressent par une lettre à Nicolas Ceaucescu, président de la Roumanie, pour lui demander de mettre fin aux destructions massives de villages dans son pays.
- * Le Salon de l'automobile de Genève ferme ses portes après avoir reçu environ 650'000 visiteurs.
- * A Berne, quelques centaines de personnes manifestent contre l'engagement irakien d'armes chimiques au Kurdistan. On évoque les avions suisses, Pilatus, qui auraient été utilisés lors de ces attaques.
- * Ouverture à Bâle d'une conférence mondiale qui veut régler la circulation des déchets dangereux. Des solutions trouvées dépendra « la stabilité écologique mondiale ».
- * A l'hôpital universitaire de Zurich, 450 médecins assistants débrayent durant une heure pour manifester contre leurs conditions de travail : trop d'heures de présence, de 63 à 75 heures hebdomadaires en moyenne, et rétributions insuffisantes.
- * 40 députés d'Appenzel Rhodes-Extérieures décident de consacrer les indemnités parlementaires des 2 dernières séances à une campagne d'annonces. Il s'agit d'encourager les citoyens à participer à la Landsgemeinde du 30 avril qui se prononcera sur l'introduction du suffrage féminin.
- * Les bombes aérosols contenant des chlorofluorocarbones (CFC) seront interdites en Suisse dès 1991. D'ici là, la production de CFC dans notre pays aura diminué de moitié par rapport à ce qu'elle était en 1986.
- * Le Conseil fédéral décide de signer la Convention du Conseil de l'Europe qui énumère une série de mesures pratiques susceptibles d'empêcher des débor-

- dements violents lors de manifestations sportives, notamment lors de matchs de football.
- * Le Conseil d'Etat genevois interjette un nouveau recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble contre la décision de la montée en puissance progressive jusqu'à 100 % du réacteur de la centrale nucléaire de Creys-Malville.
- * Une vingtaine de bérêts bleus quittent la Suisse pour la Namibie où ils auront pour tâche de soigner les casques bleus et de superviser les élections du pays.
- * Actuellement, les aérodromes militaires ne sont soumis à aucune valeur limite d'exposition au bruit. D'ici à l'été prochain, on proposera des normes qui s'écarteront peu des valeurs limites déjà imposées aux aérodromes civils.
- * L'an dernier, un peu plus de 46'000 permis de conduire ont été retirés. Motif principal : conduite en état d'ébriété (37 %), suivie par la vitesse excessive (30 %).
- * 12 millions de kilos : c'est ce que promettent les 200'000 abricotiers en fleur dans la région de Saxon, à condition que le gel ne s'en mêle pas.
- * En deux ans d'activité, Odilo Guntern, M. Prix, a permis d'empêcher des hausses de prix pour un montant de 200 millions de francs suisses.
- * L'opposition armée du Mozambique libère les 4 représentants du CICR qu'elle avait enlevés par erreur il y a 2 semaines.
- * Le célèbre joueur de tennis Björn Borg réclame 100'000 francs aux organisateurs valaisans d'un match-exhibition auquel il a participé en février 1985 à Verbier.
- * Hausse des tarifs CFF: 7,5 % en 2° classe et 10,8 % en première.

BOILLAT SA 2732 RECONMILER TÉL 032/91 31 31

Travailler en Suisse

Nous sommes une entreprise de 400 personnes située dans le Jura, à l'intérieur du triangle « Delémont, Bienne, La Chauxde-Fonds », à 30 km de la frontière française.

Nous fabriquons des alliages cuivreux (laiton, bronze, maillechort,...) livrés en barres et fils de petite dimension aux industries européennes de l'électronique et de la mécanique de précision.

Nous cherchons des ELECTRICIENS ELECTROMECANICIENS

que nous chargerons du montage, du câblage, éventuellement du dépannage de nos installations de production (fonderie, presses à filer, étirage, tréfilerie,...)

Nous souhaitons rencontrer des candidats possédant :

- une formation et un diplôme : CAP/BEP électricien d'équipement,
- ou électromécanicien, ou Bac F3 électrotechnique
- la nationalité suisse ou la double nationalité françaisesuisse.

Nous offrons

- un travail varié dans une petite équipe,
- un perfectionnement continu,
- un salaire motivant,
- de très nombreux avantages (dont logement, restaurant d'entreprise,...)

Merci d'adresser votre candidature à notre Service du Personnel :

BOILLAT SA CH - 2732 RECONVILIER Tél.: 19.41.32.91.31.31

LATIONS ET AUTRES ALLIAGES DE CUIVRE